

## [Demande de carte de résident](#)

Vous habitez dans le périmètre de la zone bleue ? Vous pouvez bénéficier d'une carte résident !

Elle vous permet de stationner au-delà d'1h30, dans la limite de 7 jours consécutifs sur le même emplacement (en dehors des zones 30 minutes du secteur).

La carte est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Vous pouvez faire votre demande toute l'année, en ligne ou au service Urbanisme.

### **Faire une demande de carte de résident :**

1. Se rendre à la mairie au service urbanisme pour retirer le formulaire et constituer un dossier avec les pièces justificatives OU remplir le formulaire suivant pour une demande en ligne
2. Une fois le dossier validé :
  - Vous pouvez transmettre un chèque à l'ordre de la régie centralisée comportant le numéro du dossier au dos + une enveloppe pré-timbrée à votre adresse pour recevoir la carte chez vous
  - Vous pouvez payer sur place à la régie, les lundi, mercredi et vendredi aux heures d'ouverture et récupérer votre carte sur place

### **Pièces justificatives à fournir pour constituer votre dossier**

Ces documents doivent indiquer les mêmes noms et adresses :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile récent de moins de 3 mois (factures d'électricité, de téléphone ou si l'emménagement est récent, le contrat de location ou acte notarié de propriété)
- Carte grise du véhicule sur laquelle doit impérativement figurer la même adresse que sur le justificatif de domicile (les certificats d'immatriculation provisoire sont acceptés)

### **Documents complémentaires à fournir dans des cas spécifiques**

- Vous n'êtes pas le propriétaire du véhicule : attestation de co-conducteur de l'assurance du propriétaire
- Vous utilisez un véhicule de fonction : une attestation de l'employeur
- Vous utilisez un véhicule en leasing : un contrat de location mentionnant le nom du demandeur
- Vous êtes étudiant résidant en zone bleue le temps des études mais l'adresse de la carte grise est celle des parents : un certificat de scolarité attestant un lieu d'étude dans la métropole lilloise

### **Remplir le formulaire de demande en ligne**

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

#### ▼ Type de demande

Type de demande
<input type="radio"/> Renouvellement
<input type="radio"/> 1ère Demande

#### ▼ Vos coordonnées

Prénom <input type="text"/>
Nom <input type="text"/>
Téléphone <input type="text"/>
Email <input type="text"/>
Adresse <input type="text"/>

Étage

N° appartement

▼ Véhicule

Marque du véhicule

Modèle du véhicule

Numéro d'immatriculation

▼ Complément d'informations

Complément d'informations

▼ Pièces à joindre

Carte grise ou certificat provisoire d'immatriculation à la bonne adresse de domiciliation en Zone Bleue

No file selected

Un seul fichier.  
Limité à 5 Mo.  
Types autorisés : gif jpg png bmp tif pdf doc docx ppt pptx.

Justificatif de domicile de moins de trois mois

No file selected

Un seul fichier.  
Limité à 5 Mo.  
Types autorisés : gif jpg png bmp tif pdf doc docx ppt pptx.

▼ Comment obtenir ma carte

Comment obtenir ma carte ?

- Je souhaite recevoir ma carte par voie postale et déclare avoir pris connaissance que la Ville décline toute responsabilité en cas de non acheminement de la carte à mon domicile
- Je souhaite venir retirer ma carte de résident : le service urbanisme m'informera de la disponibilité de ma carte au service de la Régie de la Mairie

▼ Autres pièces éventuelles à joindre

Attestation de l'assurance du propriétaire du véhicule pour un véhicule prêté par un proche

No file selected

Un seul fichier.  
Limité à 5 Mo.  
Types autorisés : gif jpg png bmp tif pdf doc docx.

Attestation de l'employeur pour un véhicule de fonction

No file selected

Un seul fichier.  
Limité à 5 Mo.  
Types autorisés : gif jpg png bmp tif pdf doc docx.

Contrat de location pour un véhicule en leasing

No file selected

Un seul fichier.  
Limité à 5 Mo.  
Types autorisés : gif jpg png bmp tif pdf doc docx.

Certificat de scolarité pour les étudiants dont la carte grise n'est pas domiciliée à La Madeleine

Choose File

No file selected

Transférer

Un seul fichier.

Limité à 5 Mo.

Types autorisés : gif jpg png bmp tif pdf doc docx.

Envoyer la demande de carte de résident

[Service Urbanisme](#)

## Les tarifs de la carte

- 15 € pour les deux premières cartes délivrées au sein d'un même foyer
- 30 € par carte à compter de la 3ème carte délivrées au sein d'un même foyer (soit 60 € pour 3 cartes, 90 € pour 4 cartes, etc.)
- 10 € pour les véhicules « verts » (émettant moins de 60g de CO2 au km)

## La carte travaux

Pour les artisans et professionnels intervenant ponctuellement chez un particulier résident dans le périmètre de la zone bleue. La carte est délivrée sur présentation d'un document de l'entreprise (exemple : devis) sur lequel figure l'adresse et les dates des travaux et de la carte grise du véhicule de la société.

## La carte professionnelle

Les commerçants, artisans, professions libérales, salariés d'entreprises ou gardes d'enfants à domicile travaillant en zone bleue peuvent en bénéficier : 50 € ou 30 € pour les véhicules « verts ».

- Pour les entreprises : demande écrite du responsable de l'entreprise adressée à la Mairie en précisant le nombre de cartes demandées accompagnées des copies des cartes grises correspondantes.
- Pour les gardes d'enfants et aides à domicile : demande écrite motivée, accompagnée du contrat de travail et précisant le nombre d'heures travaillées en zone bleue.